




Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le 
ID : 001-210101739-20240426-2024_066_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Monsieur Mickaël VADOT pour le logement T4 sis 10 rue de l'Oudar, maison Benoit Lison, appartement 3, à Gex, pour la période du 01/05/2024 au 30/04/2025 (3.3)**

Service : *Direction générale des services (MM)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Mickaël VADOT, occupant les fonctions d'agent technique au centre technique municipal, ne dispose pas de logement répondant aux besoins de sa famille dans le parc locatif,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le logement sis 10 rue de l'Oudar Appartement 3, T4 duplex côté rue, à Gex à Monsieur Mickaël VADOT pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, moyennant un loyer mensuel fixé à 401,95 euros.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 26 avril 2024.
Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville le 29 avril 2024.

